

## ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone P1-047
------------------------------	-------------

<b>USAGES AUTORISÉS*</b>				
<b>GROUPE D'USAGES / H - HABITATION</b>		<b>Isolé</b>	<b>Jumelé</b>	<b>En rangée</b>
H1 Logement	Nombre minimal de logements	1	-	-
	Nombre maximal de logements	1	-	-
<b>GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC</b>				
P3 Services religieux, culturel et patrimonial				
<b>GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR</b>				
R1 Activité récréative à faible impact				

<b>USAGES PARTICULIERS</b>				
<b>Spécifiquement permis</b>				
Service administratif public de la classe d'usages "C1 - Services administratif, professionnel et technique"				
Aire de stationnement à titre d'usage principal				
<b>Spécifiquement interdit</b>				
Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"				

<b>IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>		
<b>Implantation</b>	<b>Norme générale</b>	<b>Normes particulières</b>
Marge de recul avant minimale	6 m	
Marge de recul avant maximale	-	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
<b>Dimensions</b>	<b>Norme générale</b>	<b>Normes particulières</b>
Hauteur minimale	1 étage et 6 m	
Hauteur maximale	2 étages et 9 m	

<b>AUTRES NORMES PARTICULIÈRES</b>		
Affichage	Type de milieu 1 - Résidentiel	
Revêtement extérieur prohibé	Vinyle et revêtements de polymère imitant le bois ou la maçonnerie	
PIIA	Secteur de l'avenue Royale	
Site patrimonial	Site de la Chute Montmorency	
*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement		
<b>RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL</b>		<b>Zone P1-047</b>